EURODOM

*L’Europe et les Départements français d’Outre-mer*

InfoRup

**Semaine du 21 au 25 mars 2016**

**ECHANGE DE VUES SUR LE RAPPORT D’INITIATIVE RELATIF A LA GESTION DES FLOTTES DE PECHE DANS LES REGIONS ULTRAPERIPHERIQUES :** Dans le cadre de l’échange de vues du 22 mars 2016 sur le rapport d’initiative relatif à la gestion des flottes de pêche dans les RUP, la rapporteure, Madame Ulrike RODUST (S&D, Allemagne), est intervenue. Celle-ci a présenté, en séance, le calendrier du rapport. Le prochain échange de vues aura lieu le 15/16 juin prochain en présence des rapporteurs pour avis, M. OMARJEE (GUE/NGL, France) et M. GONZALEZ PONS (PPE, Espagne). Le projet de rapport devrait être présenté et discuté en commission pêche fin janvier 2017, puis les députés auront jusqu’à début février pour déposer des amendements. A la fin du mois de février 2017, une audition sera organisée en commission parlementaire avec les représentants de la filière pêche des RUP. Enfin, le rapport devrait être voté fin mars en commission pêche et début avril en séance plénière. Madame RODUST a, par ailleurs, précisé l’objectif de son rapport. Elle souhaite que celui-ci permette de comparer les conditions de pêche dans les RUP à celles de l’Europe continentale. La Députée traitera notamment les points suivants : les impacts des accords de pêche avec les pays, les spécificités environnementales, la nécessité d’adapter les mesures techniques, les difficultés d’accès aux marchés, la mise en place des conseils consultatifs pour les RUP. Pour ce qui est du FEAMP, Madame RODUST souhaite vérifier que celui-ci est correctement adapté aux particularités de la pêche dans les RUP. Nous devons saisir cette occasion pour pointer du doigt les difficultés que nous rencontrons en ce qui concerne la mise en œuvre des Plans de Compensation des Surcoûts qui accuse, à ce jour, un retard de plus de deux ans. Selon la rapporteure, ce rapport devra également faire office de recueils de bonnes pratiques afin que chaque région puisse s’inspirer des expériences des autres RUP. Madame RODUST abordera aussi, dans son rapport, la question de l’application de l’article 349 du Traite sur la fonctionnent de l’Union européenne qui, selon elle, pourrait être mieux utilisé pour prendre en compte les spécificités des RUP. La Députée espère délivrer un rapport de qualité, proche des réalités de terrain. Pour ce faire, Madame RODUST recueillera les contributions de l’ensemble des parties prenantes.

**LA COMMISSION EUROPÉENNE ADOPTE LES PROPOSITIONS SUR LA CONCLUSION D'UN NOUVEL ACCORD DE PÊCHE UE/ÎLES COOK :** La Commission européenne a adopté, mardi 22 mars, les propositions sur la conclusion d'un nouvel accord de partenariat dans le domaine de la pêche entre l'Union européenne et les Îles Cook. La Commission a mené des négociations avec le gouvernement des Îles Cook et un nouvel accord et un nouveau protocole ont été paraphés le 21 octobre 2015. Ils couvrent respectivement une période de huit ans et une période de quatre ans à compter de la date de leur signature. Le protocole prévoit des possibilités de pêche pour trois thoniers senneurs espagnols et un français. La contrepartie financière annuelle payée par l'Union européenne est de 735 000 euros pour la première et la deuxième année et de 700 000 euros pour la troisième et la quatrième année (tonnage de référence : 7 000 tonnes). La part financière réservée à l’aide au développement de la politique sectorielle de la pêche des Îles Cook, représente 350 000 euros par année.

**LA PROPOSITION DE LA COMMISSION EUROPEENNE DU 11 MARS 2016 SUR LES MESURES TECHNIQUES EST CRITIQUÉE PAR LES PROFESSIONNELS**: [La proposition de la Commission sur les mesures techniques](mailto:https://ec.europa.eu/transparency/regdoc/rep/1/2016/FR/1-2016-134-FR-F1-1.PDF) a suscité des critiques de la part de certains représentants du secteur de la pêche, lundi 21 mars à Bruxelles, lors d'une audition au sein de la commission pêche du Parlement européen. Gérard Romiti, Président du comité national des pêches (CNPMEM), en France, a dénoncé des incohérences. Il estime que certaines dispositions du texte ne respectent pas l’objectif de préservation de la ressource de la nouvelle politique commune de la pêche (exemple : 120 millimètres demandés pour certains filets, contre 100 mm aujourd'hui). Par ailleurs, le CNPMEM considère que certaines mesures environnementales ne sont pas adaptées aux réalités du terrain: obligation pour les bateaux de plus de 12 mètres d'être équipés de dispositifs acoustiques pour éloigner les cétacés ou encore mesures pour protéger les oiseaux de mer. M. Romiti a préconisé, comme beaucoup d'autres orateurs (notamment Kenn Skau Fischer, de l'Association des pêcheurs danois et le Député européen espagnol, Gabriel Mato), des règles claires, régionalisées et intégrées aux plans de gestion pluriannuels. Le Britannique Barrie Deas, vice-Président d'Europêche, a, quant à lui, beaucoup insisté sur la nécessité de simplifier les mesures techniques.

**MERCOSUR : LA FRANCE OPPOSEE A UNE HAUSSE DE CONTINGENTS DANS L’OFFRE DE L’UE SUR LES PRODUITS SENSIBLES AGRICOLES :** Les autorités françaises se sont opposées lors du comité spécial agriculture (CSA), le lundi 21 mars dernier, à la proposition de hausse de contingents de produits sensibles dans l'offre européenne, à ce stade de la négociation avec le Mercosur. La Commission a annoncé, lors du comité de politique commerciale du 11 mars dernier, son intention de procéder à un nouvel échange d'offres avec le Mercosur au mois d’avril 2016. En ce qui concerne l'offre tarifaire, la Commission a indiqué envisager de transmettre une offre qui contiendrait des propositions de contingents plus élevées que dans l’offre de septembre 2004 sur les produits sensibles agricoles. La France estime qu’une telle offre de la part de l'UE renforcerait l'asymétrie entre les propositions de chaque partie, compte tenu du fait que le Mercosur envisage, de son côté, de transmettre une offre à 87% de libéralisation du commerce bilatéral sans précision sur le contenu de son offre. L'asymétrie entre les offres était déjà importante lors de l'échange d'offres de mai 2004 (91% du commerce libéralisé et seulement 0,5% exclu de la libéralisation dans l'offre européenne contre 87% du commerce libéralisé et 12% exclu dans l'offre du Mercosur) et risque de se creuser encore, s'inquiète le France. Elle rappelle le besoin de respecter un équilibre le plus grand possible entre les offres des deux partenaires. Pour rappel, les pays du Mercosur sont leaders sur les marchés agricoles mondiaux et leurs filières agroalimentaires sont très compétitives dans de très nombreux secteurs. Aussi, le traitement des produits sensibles agricoles devra être calibré avec attention a une nouvelle fois souligné la France. Elle estime que ce travail ne peut se faire sans une analyse préalable de l'impact cumulatif des concessions octroyées par l'UE dans les accords bilatéraux conclus ou en cours de négociation. Lors du CSA de lundi 21 mars, la France a été soutenue par une majorité d'États membres, qui a insisté sur le besoin d'une étude d'impact.

**AGENDA DE LA SEMAINE DU 28 MARS AU 1er AVRIL 2016**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **PARLEMENT EUROPEEN** | **COMMISSION EUROPEENNE** | **CONSEIL DE L’UE** | **MINISTÈRES FRANÇAIS** |
| **Lundi**  **28/03** |  |  |  |  |
| **Mardi**  **29/03** |  |  |  |  |
| **Mercredi**  **30/03** |  |  | **Sommet UE-Inde**  Le sommet de Bruxelles sera l’occasion de relancer les relations entre l’UE et l’Inde et de parvenir à des avancées concrètes sur des questions d’intérêt commun, comme le commerce et l’investissement, l’énergie, le climat, l’eau et la migration. |  |
| **Jeudi**  **31/03** |  |  |  |  |
| **Vendredi**  **01/04** |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |